

CHOIX DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE
à retourner **IMPERATIVEMENT**
au secrétariat avant le **vendredi 04/09/2020**

Responsable nom et prénom :

	Nom et prénom de l'enfant	Classe d'entrée
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		
Enfant 4		

Votre facture annuelle sera disponible sur votre compte Ecole Directe fin septembre (code diffusé aux nouvelles familles à la rentrée).

Si vous désirez recevoir une facture papier, cocher la case

Choix du règlement (cocher le mode de règlement choisi)

- 1) Comptant
- 2) par chèque en 3 fois (échéances 31/10, 31/01, 30/04)
- 3) par prélèvement mensuel en 9 fois d'octobre à juin le 10 de chaque mois

Vous avez la possibilité de régler les frais de scolarité et de self-service en ligne via votre compte de messagerie « école directe » (**à l'exception de l'inscription au self-service au mois d'août**). Des explications vous seront fournies dès la rentrée.

ATTENTION

Pour bénéficier des remises de 20 % ou 45 % (**voir annexe 1 de la convention financière**), veuillez nous joindre **avant le vendredi 04 septembre 2020** les avis d'imposition reçus au cours de l'été 2020 suivants le tableau ci-dessous.

Mariés ou pacsés → Avis d'imposition commune

Concubinage ou union libre → Avis d'imposition du père et de la mère

Séparés/Divorcés – en garde alternée → Avis d'imposition du père et de la mère

Séparés/Divorcés – garde de l'enfant → Avis d'imposition du responsable du ou des enfants

Si vous ne souhaitez pas fournir vos avis d'imposition ou que vous ne les avez pas reçus merci de nous l'indiquer ci dessous.

Au-delà du **vendredi 04 septembre 2020**, toute demande de remise pourra éventuellement être prise en compte **mais en aucun cas de manière rétroactive**. Pour tous renseignements complémentaires voir le site www.nd-bonconseil.com

Date :

Signature précédée de la mention
<<Lu et approuvé>>,